



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ABEILLE DU POITOU DU 3 DECEMBRE 2016

Cette assemblée générale a eu lieu le samedi 3 décembre 2016 à partir de 9 h à la salle des fêtes de Viennay, prêtée gracieusement par la municipalité. Nous remercions vivement Monsieur le Maire de Viennay pour ce geste.

Il y avait 82 sociétaires présents ou représentés sur 191 ayant payé leur cotisation 2016, plus des sympathisants et quelques conjoints, soit globalement pas loin d'une centaine de personnes.

Parmi les personnalités invitées, nous ont fait l'honneur d'être présents :

- Monsieur DRAPEAU suppléant de Madame la députée D. BATHO, excusée,
- Monsieur G. VITRE, président de l'association Le Doré de Gâtine,
- Monsieur J.P. VIELLARD, président de l'association Le Rucher du Magnerolle,
- Messieurs M. BONNEAU et B. SORIN de l'Abeille des Deux – Sèvres,
- Monsieur PETREQUIN de l'ADA,
- Monsieur LAYEC du FNOSAD du Finistère,

Nous ont fait part de leur impossibilité d'être présents en raison de leur emploi du temps :

- Monsieur Favreau, président du Conseil Départemental,
- Monsieur le Maire de Viennay.

Le président Jean Pierre FREROT ouvre la séance et donne la parole à Monsieur DRAPEAU qui ne peut assister à toute l'assemblée.

Avis au lecteur : les sujets sont relatés dans l'ordre chronologique de leur présentation.

1 – INTERVENTION DE MONSIEUR DRAPEAU, REPRESENTANT MADAME BATHO :

Il a rappelé les méfaits avérés des produits néonicotinoïdes sur la biodiversité en général et sur les insectes pollinisateurs en particulier, et souligné qu'il y a aussi sûrement des effets cachés non connus à ce jour.

Il salue le combat « très fort » mené par la députée D. BATHO en vue de faire cesser l'utilisation de ces produits dans l'agriculture. Malheureusement, il existe toujours un lobbying important de la part des firmes de produits phytosanitaires et d'une partie du monde agricole. D'un autre côté, il est heureux que la population prenne conscience de la nocivité des néonicotinoïdes. Le combat continue et nous pouvons compter sur Madame BATHO.

Monsieur Drapeau souligne aussi l'extrême vigilance des apiculteurs et le travail de sensibilisation qu'ils ont réalisé.

Au nom de l'assemblée, le président FREROT remercie tous ceux qui ont œuvré pour qu'un terme soit mis à l'utilisation des produits à base de néonicotinoïde, en particulier nos trois députés : Mesdames BATHO et GAILLARD, Monsieur GRELLIER.

2 – QUELQUES MOTS SUR LA SAISON APICOLE (par Jean Pierre FREROT) :

Comme cela a été déjà dit et écrit, 2016 restera une année noire pour l'apiculture et dans beaucoup d'autres domaines.

Nous avons débuté le printemps sans casse plus importante qu'en 2015 et avec des colonies bien développées. Malheureusement, le mauvais temps qui a sévi du début du printemps jusqu'à début juillet a tout gâché : les fleurs ont été lessivées, il y a eu beaucoup d'essaimage, les nouvelles reines n'ont pas été correctement fécondées, la nourriture a manqué.

La floraison d'été a été tardive, d'où une réduction des colonies.

Résultat de ces mauvaises conditions climatiques : la production locale de miel 2016 ne représenterait qu'un tiers de celle de 2015. Au niveau national, elle serait passée de 32 000 tonnes en 1995 à 16 000 t en 2015, et 8/9 000 t en 2016.

On note une dégringolade du nombre d'apiculteurs : 85 000 en 1995, 70 000 en 2015 (- 18 %) et cela malgré les efforts des ruchers école pour former de nouveaux apiculteurs.

Le nombre de ruches a aussi sensiblement diminué (1 350 000 en 1995, 1 250 000 en 2015, soit - 7 %).

La consommation de miel en France serait de 40 000 tonnes environ. Il y a donc une grande part d'importation : 28 000 tonnes en 2015 (à 2,50 € le kg ce qui pose problème pour les producteurs nationaux).

La mortalité des abeilles a fortement progressé : 5 % en 1995, 30 % en 2015.

Le nombre d'apiculteurs ayant déclaré leurs ruches dans le 79 était de 327 en 2015 et de 130 en 2016 (chiffre non définitif pour 2016).

3 – QUELQUES MOTS SUR L'ABEILLE DU POITOU (par Jean Pierre FREROT) :

Le nombre d'adhérents est passé de 171 en 2015 à 195 en 2016 (+ 14 %). Ces adhérents sont situés pour l'essentiel dans le nord Deux-Sèvres, dans la Vienne (36) et dans différents départements, notamment en région parisienne.

Le groupement a distribué 1 100 étuis de traitement anti-varroa (APIVAR, THYMOVAR), ce qui représente plusieurs milliers de ruches traitées (1 étui permet de traiter 5 ruches).

Le rucher école de l'Abeille du Poitou a formé 17 élèves.

Le président interpelle l'assemblée pour savoir si les adhérents sont satisfaits du fonctionnement et des services rendus par l'association.

Deux anciens administrateurs ayant démissionné il y a quelques temps demandent la parole.



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ABEILLE DU POITOU DU 3 DECEMBRE 2016

Monsieur GIAFFERI lit une déclaration dans laquelle il dénonce, entre autres, un blocage opéré par le conseil d'administration face aux propositions d'évolution et la stagnation du nombre d'adhérents (l'association ne rayonnerait qu'autour de Parthenay). Il conteste aussi le lieu d'implantation de la miellerie qui n'est encore qu'un projet mené avec le Doré de Gâtine. Il appelle à un réveil des membres du CA.

Monsieur LAMOUREUX rappelle les idées qu'il a émises plusieurs fois auprès du CA et qui n'ont pas été entendues : notamment, pour se développer, l'association doit embaucher une personne qui serait rémunérée par des subventions d'Etat et avoir un local servant de vitrine. Il regrette que le CA n'ait pas profité de la vente du fonds de commerce de Monsieur GIAFFERI pour installer un magasin de fournitures apicoles. Il fait connaître aussi son désaccord sur de nombreux autres points. Il lui est fait remarquer que l'association ne peut pas se lancer dans des projets consommateurs de temps car il y a peu de volontaires pour s'y consacrer. Il conteste cela, revenant sur son idée d'embauche d'un permanent.

Le Président JP FREROT indique alors que le poste de président a été ouvert deux fois : il y a un an après l'AG 2015 et il a fallu se battre pour trouver un candidat. Après la démission du Président FOSSE, il n'y a pas eu davantage de volontaires pour prendre le poste.

Vu les propos qui ont été tenus, **JP FREROT propose à l'assemblée de dissoudre l'association**. Un vote est organisé : il y a 57 voix pour la continuité de l'association et 15 abstentions.

Il demande un second vote pour que l'assemblée puisse s'exprimer sur le degré de satisfaction en matière de services rendus. Question posée : **Qui n'est pas satisfait des services rendus par l'association ?** Résultats : non satisfait : 1, satisfaits : 55, abstentions : 9.

4 – ELECTION DU TIERS SORTANT :

Marcel BIRAULT et Christian MINAUD sont réélus.

Deux nouveaux administrateurs sont désignés : Patrice BRISSET et Christophe ZAPATA (72 voix pour, 0 contre).

5 – APPROBATION DU COMPTE DE RECETTES ET DEPENSES (par Philippe ARCICAULT) :

Philippe, trésorier, présente à l'assemblée le détail du compte de recettes et dépenses.

Les comptes ont été précédemment contrôlés par les vérificateurs aux comptes (Mme BERNIT – absente - et M. ZAPATA).

Monsieur ZAPATA annonce que, après l'audit réalisé, les deux vérificateurs déclarent les comptes sincères.

Un vote pour approuver les comptes est organisé : valident les comptes : 69, ne valide pas les comptes : 0, abstentions : 3.

Suite à une question, il est précisé que le coût d'un peson rentre dans la ligne « collecte fûts de miel ». Il est aussi indiqué que si le terme « commissaires aux comptes » a été utilisé, c'est par inadvertance.

Tableau des recettes / dépenses :

L'ABEILLE DU POITOU	EXERCICE 2016	
	RECETTES	DEPENSES
Adhésions	2 518,75	
Médicaments + Veto	25 255,42	24 424,42
Revue + Assurances + Ruches	2 924,95	3 022,17
Subventions	1 800,00	
Ruchers école	808,50	1 107,59
Bourriche	299,00	238,76
Repas AG	666,00	812,33
Matériel de bureau + assurances		1 842,06
Déplacements membres + réunion		333,74
Intérêt sur livret A	105,18	
Collecte fûts de miel	0,00	430,00
Sorties-conférences	870,00	1 018,50
Adhésions syndical + frais de banque		887,79
TOTAL	35 247,80	34 117,36
Résultat exercice 2016	1 130,44	
Banque CE solde au 29/11/2015	15 622,92	
Banque CE nouveau solde	16 753,36	

6 – ACTIVITE SANITAIRE (par René AMINOT) :

Le Plan Sanitaire d'Élevage (PSE) a été respecté. Les points à souligner sont les suivants :

Siège Social : Abeille du Poitou, Mairie de Viennay, 79200 Viennay - Président : Jean Pierre FREROT, Lieu dit Chiloup, 79 240

TRAYES, ☎ 05 49 95 67 27

Courriel : contact@abeilledupoitou.fr SIRET : 522 846 039 00025



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ABEILLE DU POITOU DU 3 DECEMBRE 2016

- 17 visites de ruchers ont été réalisées, dont 9 dans la Vienne.
- 3 agents sanitaires sont intervenus pour réaliser ces visites : C. MINAUD, R. AMINOT, JP BEAUNEVEU.
- Il est possible de refuser la visite, mais alors l'apiculteur ne pourra plus avoir de lanières par l'intermédiaire de notre groupement.
- Il a été vendu 1 100 étuis (soit 11 000 lanières) d'APIVAR et 34 sachets de THYMOVAR. Une question posée : que fait-on des lanières usagées ? Il faut les rapporter au magasin API-POM.
- Le premier sachet est subventionné par l'association (3,50 €).
- Des précisions sont apportées sur le produit MAQS qui va remplacer THYMOVAR. Son efficacité est comparable à celle du THYMOVAR, mais moins bonne que l'APIVAR (70 % contre 95 %). Il pourrait aussi entraîner des problèmes (les reines supporteraient mal le traitement).

En cas de soupçons d'ordre sanitaire, il ne faut pas hésiter à appeler le groupement (votre agent sanitaire si vous le connaissez).

7 – SITE INTERNET DE L'ABEILLE DU POITOU (par René AMINOT) :

Notre ancien président, Olivier Fosse, a créé ce bel outil de communication que constitue le site internet de notre association. **Encore une fois, nous l'en remercions vivement.** Mais comme il a quitté le conseil d'administration, il a fallu que deux personnes (René AMINOT et Michel VERGNAULT) se forment à la manipulation de cet outil. C'est désormais chose faite grâce au concours d'Olivier. Une troisième personne va aussi s'initier à la mise à jour de cet outil : Philippe ARCICAULT.

Nous allons donc, dans la mesure de nos connaissances de débutants, tenter de faire vivre le site comme par le passé.

Nous vous encourageons à le visiter régulièrement comme vous pouviez le faire avec VOILA.

Quelques chiffres sur sa fréquentation : en 1,5 an il y a eu 35 000 visites, dont 14 000 français et 8 000 américains.

8 – RUCHER COMMUNAL DE PARTHENAY (par René AMINOT) :

Ce rucher a été installé cette année au Parc des Loges à Parthenay, avec l'aide de notre association qui a conseillé Monsieur CROCHET, le pilote de ce projet.

Il est bien implanté et aménagé, notamment pour avoir une bonne visibilité des ruches tout en étant en sécurité. Il peut servir d'exemple aux autres communes qui seraient tentées par cette « aventure » passionnante.

René signale que nous avons un nouveau contact avec une commune de Charente Maritime. Nous avons aussi eu récemment un autre contact avec une commune du Vaucluse, grâce à notre site internet.

9 – NOTRE RUCHER ECOLE DE VIENNAY (par Joseph DEHAY) :

17 élèves ont été formés en 2016. Il y a pour le moment 11 inscrits pour 2017.

Cette année nous avons récolté 235 kg de miel d'été (toutes fleurs). Il n'y a pas eu de miel de printemps (il a cristallisé).

Un don de 53 kg a été fait à la commune de Viennay (enfants et parents d'élèves, personnel municipal). 122 kg ont été vendus. Il reste 60 kg à vendre.

Nous avons 24 colonies en hivernage.

René AMINOT informe l'assemblée que les formateurs peuvent obtenir du miel en remplacement du remboursement de leurs frais.

10 – INTERVENTION DE JEAN PAUL VIELLARD :

Il donne plusieurs informations :

- **L'UNAF** (Union Nationale de l'Apiculture Française) :

Notre association adhère à ce syndicat. Il a organisé cette année le congrès national de l'apiculture à Clermont Ferrand. Ce fut un beau congrès, avec de bonnes conférences. Jean Paul a tenu le stand d'APIFLORDEV (association humanitaire qui lutte contre la pauvreté grâce au développement de l'apiculture dans les pays défavorisés), dont il est membre.

Le ministre de l'agriculture n'a pas voulu participer à l'inauguration de la manifestation en raison de caricatures désobligeantes dans la salle. C'est Madame ROYAL qui l'a remplacé.

Personne n'est venu parler de la nouvelle gouvernance sanitaire apicole.

- Le plan pour l'apiculture du Président HOLLANDE (plan GESTER) n'a pas été mis en place. Il n'y a plus de dialogue possible avec le ministère de l'agriculture.
- En 2016, c'est la fin du forfait agricole. Il est remplacé par le micro BA qui n'est pas très intéressant pour les petits apiculteurs.
- Prix du miel : les cours mondiaux s'effondrent. Les importateurs s'approvisionnent en Chine où beaucoup de miel est produit avec du sirop donné aux abeilles.
- Déclaration des ruches :
 - A faire du 01/09 au 31/12, par télérucher ou avec un formulaire papier.
 - Important de déclarer car les subventions européennes sont fonction du nombre de ruches déclarées, ainsi que les remboursements des assurances.
 - Rien de changé pour une première déclaration.
 - Pour vendre du miel, il faut avoir un numéro SIRET (il n'y a plus de NUMAGRI).



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ABEILLE DU POITOU DU 3 DECEMBRE 2016

- Les néonicotinoïdes : normalement interdits à partir de début 2019, sauf dérogations accordées par le ministère de l'agriculture. Madame BATHO nous a bien défendus, ainsi que les deux autres députés des Deux - Sèvres. Par contre, les deux sénateurs deux-sévriens n'ont pas voulu voter l'interdiction.
- Association APIFLORDEV (voir objet plus haut) : Jean Paul est formateur dans ce cadre et effectue régulièrement des séjours en Afrique (Mali, Burkina Fasso, Rwanda, Bénin ...) pour former des apiculteurs africains. Une question est posée : qu'en est-il des maladies en Afrique ? Réponse de Jean Paul : il n'y en a pas. Malheureusement, varroa commence à se manifester : Madagascar serait infesté et il est présent au Mali.

11 - LE MAGASIN API-POM DE SECONDIGNY :

Le Président Jean Pierre FREROT informe l'assemblée que les lots de la tombola ont été constitués par API-POM, le magasin de fournitures apicoles de l'association Le Doré de Gâtine.

Nous vous encourageons à vous fournir dans ce magasin afin qu'il puisse longtemps répondre à nos besoins.

12 - PROJET DE MIELLERIE COLLECTIVE :

Ce point a été oublié dans le déroulement de l'AG.

Nous rappelons que deux adhérents nous avaient fait part de leur souhait de voir installer dans la région une miellerie collective (lieu où chacun pourrait venir extraire son miel). Le Doré de Gâtine, en la personne de Monsieur Gérard VITRE, nous a fait savoir qu'il pourrait être intéressé par une telle activité. Nous avons alors demandé à Monsieur Jean Pierre BEAUNEVEU de venir nous présenter le fonctionnement de la miellerie de l'association La Colporteuse, située à Argentonay, et dont il s'occupe, ce qui a été fait. Nous avons aussi demandé dans notre invitation à l'AG que les personnes intéressées se manifestent. Nous n'avons eu qu'une réponse favorable, ce qui porte à trois le nombre d'apiculteurs qui seraient éventuellement utilisateurs.

Pour l'instant, Monsieur VITRE n'a pas eu le temps de s'occuper de ce projet en raison de la campagne de fabrication du jus de pomme. Il va pouvoir y réfléchir bientôt nous a-t-il dit.

13 - MATERIEL DE PRET ET ACQUISITION DE L'ANNEE (par Jean Pierre FREROT) :

Rappel : sont à la disposition des adhérents : bac et couteau pour désoperculer, extracteur radiateur neuf cadres, chaudière à cire, cordon chauffant, turbovar, peson. Acquisitions en projet : débroussailleuse thermique automotrice, souffleur à abeilles.

Ont été achetés cette année : des banderoles et panneaux publicitaires, un ordinateur, un peson.

14 - COLLECTE DE MIEL (par Alain QUINTARD) :

Il n'y a pas d'acheteur actuellement. Les grossistes attendent que les prix baissent et préfèrent s'approvisionner à l'étranger. Les prix nationaux seraient actuellement de l'ordre de 4,30 € le kg.

Il y aurait cette année une trentaine de fûts à vendre. Les seaux de 40 kg ne seront pas pris.

Donc, on attend une période plus favorable.

15 - NOS RELATIONS AVEC LA MAIRIE DE VIENNAY (par Jean Pierre FREROT) :

Le Président tient à remercier particulièrement la municipalité de Viennay pour l'aide qu'elle nous apporte : mise à disposition gratuite de la salle des fêtes et de la salle des associations, subvention de 300 €.

16 - SORTIE 2016 (par Philippe ARCICAULT) :

Il y a eu 29 participants.

Visite de l'entreprise d'une dame qui transforme son miel (confitures, tisanes, pain d'épice) pour valoriser sa production. Elle est présente sur les marchés, vend à domicile et fournit la maison de la Brenne. Très bon accueil.

Ensuite : restaurant (bon) et visite de musées (machines agricoles, poste, imprimerie).

En 2017, la sortie aura lieu le 10 ou le 11 juin. Lieu non encore arrêté.

17 - ECOFESTIVAL DE PARTHENAY (par Philippe ARCICAULT) :

Il y a eu une bonne participation. Nous avons recueilli 2 inscriptions pour le rucher école et beaucoup de renseignements sur l'apiculture ont été demandés.

18 - LA FISCALITE APICOLE (par M. PETREQUIN de l'ADA Poitou Charentes) :

Monsieur PETREQUIN expose à l'assemblée le nouveau régime fiscal qui s'applique aux apiculteurs. Pour un sujet qui n'est pas très simple, sa présentation a été très claire. Nous l'en remercions.

Les points essentiels à retenir sont :

- Le régime fiscal du forfait applicable aux petites exploitations agricoles a vécu. Il est remplacé par le régime « micro BA » qui s'applique sur les revenus de 2016 déclarés début 2017.



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ABEILLE DU POITOU DU 3 DECEMBRE 2016

- En dessous de 2 588,41 € de recettes (recettes = vente de miel, essais, gelée royale, pollen et tout produit fabriqué à partir du miel), il n'y a pas d'imposition. Ce régime s'applique aux revenus compris entre ce plancher de 2 588,41 € et un plafond de 82 200 € de recettes.
- Le revenu apicole imposable est égal à 13 % des recettes. Il s'ajoute donc aux autres revenus de l'apiculteur.
- Ces revenus apicoles sont à déclarer au moyen d'un imprimé particulier disponible sur le site internet des impôts. Pour la première déclaration, c'est le contribuable qui doit faire lui-même sa déclaration. Ensuite, la DGI adresse ce document au contribuable pour qu'il fasse sa déclaration.
- Tout apiculteur, quel que soit le montant de ses ventes, doit tenir un journal des recettes.
- L'apiculteur est contraint de verser des cotisations sociales à la MSA à partir de 50 ruches de production environ. Il faut noter que le seuil est maintenant exprimé en AMA, ce qui correspond au temps passé à l'activité apicole. De 0,25 à 0,99 AMA, le taux = 24,17 % du revenu apicole imposable. Il n'y a rien à faire. C'est la MSA qui déclenche la procédure en envoyant un questionnaire à l'apiculteur.

Pour plus d'informations, se reporter à l'exposé de Monsieur PETREQUIN, disponible sur notre site internet.

19 – CONFERENCE DE MONSIEUR LAYEC :

Monsieur LAYEC est apiculteur dans le Finistère et Président de la FNOSAD (Fédération Nationale des Organisations Sanitaires Apicoles Départementales).

Le thème traité est « la visite d'automne ». Les sujets développés dans ce cadre ont été :

- La visite proprement dite (le comment faire)
- La présence du varroa dans la ruche (ses effets, les symptômes, l'épidémiologie, les traitements).
- Le PSE (AMM, délivrance des médicaments, visites sanitaires, ASA/TSA).
- Question posée par un adhérent : *un apiculteur peut-il refuser une visite effectuée dans le cadre du PSE ?* Réponse : il peut le faire, mais alors il ne pourra plus obtenir de médicament.

Le président remercie Monsieur LAYEC pour toutes les informations communiquées.

Le Président Jean Pierre FREROT.



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ABEILLE DU POITOU DU 3 DECEMBRE 2016

Quelques instantanés de la manifestation



L'assemblée des présents



Intervention de Mr PETREQUIN de l'ADA



Le pot de l'amitié



Le repas



Le repas (suite)



Conférence de Mr LAYEC du FNOSAD du Finistère